

» tresses, quelques danseuses d'Opéra et ses roués; c'étaient  
 » le duc de Broglie, Nocé, les plus vigoureux des officiers  
 » des gardes françaises, le duc de Brancas, Biron, Canillac,  
 » les femmes les plus perdues de la cour et les hommes dé-  
 » criés par leurs débauches. La chère y était exquise; sou-  
 » vent le duc d'Orléans, madame de Berry et leurs invités  
 » apprêtaient les mets eux-mêmes dans des ustensiles d'argent  
 » et de vermeil. Dans ces séances culinaires, la licence la  
 » plus effrénée dans les actes et dans les paroles était com-  
 » mandée par l'amphitryon; on maculait les plats par d'af-  
 » freuses souillures. Les nobles dames racontaient les turpi-  
 » tudes passées et présentes de la cour et de la ville, sans  
 » ménagements, avec le cynisme d'expression des lupanars.  
 » Pendant le banquet les têtes s'échauffaient; on disait des  
 » ordures à pleine gorge et des impiétés à qui mieux mieux;  
 » on buvait d'autant. Lorsque les convives étaient ivres, les  
 » vêtements tombaient, et tous, hommes et femmes, se dé-  
 » fiaient, et les assistants se confondaient dans de monstrueux  
 » embrassements..... »

Les partisans de la maison des d'Orléans ont imaginé, pour atténuer l'odieux de ces scandaleuses orgies, de faire ressortir qu'au milieu même de l'ivresse, ni sa fille, ni ses roués, ni ses maîtresses, ne pouvaient lui arracher aucun des secrets de l'état; singulière justification, qui ne fait qu'ajouter à la haine et au dégoût que doit inspirer le chef suprême d'un royaume qui se vautrait dans la fange, vivait publiquement avec vingt messalines, et entretenait un sérail où ses trois filles aimées occupaient les premières places. Parmi toutes ses maîtresses, la plus chérie était sans contredit

madame la duchesse de Berry, aussi en abusait-elle grandement, jusqu'à vouloir être traitée en reine, paraître au spectacle sous un dais, et recevoir les ambassadeurs assise sur une estrade. Cette princesse était si orgueilleuse de sa naissance et des faveurs du régent, qu'elle insultait sa mère et l'humiliait à tous propos; le duc d'Orléans lui-même n'était pas à l'abri de ses incartades, et avait souvent à souffrir de son caractère irascible. Il eut surtout de graves démêlés avec elle pour l'empêcher de rendre public son mariage secret avec Rioms; néanmoins il finit par lui faire comprendre la nécessité de ne point dévoiler cette mésalliance; et comme elle était enceinte, il la détermina à faire usage de drogues pour hâter le terme de sa délivrance. Mal lui en prit, car les liqueurs et les spécifiques lui causèrent une grave inflammation, et mirent ses jours en grand danger. Cependant elle en réchappa, grâce à la vigueur de sa constitution, et accoucha d'un enfant mort.

A peine rétablie, elle quitta Paris et se rendit à Meudon pour y passer le temps de sa convalescence; mais la force de l'habitude était telle chez cette princesse, qu'elle ne put résister à la tentation de donner dans le parc une fête nocturne à son père. Ce souper fait en plein air, au mois de mars, lui devint fatal; le lendemain elle se mit au lit avec une fièvre brûlante; chaque jour le mal prit un caractère de plus en plus alarmant, et enfin l'emporta.

Les médecins, à l'ouverture du corps, trouvèrent que la pauvre princesse était encore enceinte.

Malgré le terrible exemple de la mort de sa fille chérie, le régent ne changea rien à ses habitudes de débauches; car

depuis ce moment il ne parut jamais au conseil que dans un état complet d'ivresse.

Quant aux affaires du royaume, elles allaient à l'aventure, sous la direction de l'infâme abbé Dubois, l'espion gagé de l'Angleterre. Ce misérable, en échange d'une pension annuelle de quarante mille livres sterling, vendait le royaume à Georges I<sup>er</sup>, et livrait tous les secrets d'état à lord Stairs, l'ambassadeur de sa majesté britannique, trahison sur laquelle Philippe d'Orléans fermait les yeux, parce que lui-même avait fait un pacte secret avec le monarque anglais, et en avait reçu la promesse formelle pour le cas où le dernier rejeton de la branche aînée des Bourbons de France viendrait à mourir, de l'aider à se maintenir sur le trône envers et contre tous.

Le bien du royaume eût exigé un gouvernement sage au dedans pour en réparer les vastes ruines, ferme au dehors pour conserver la paix, si péniblement achetée par les traités d'Utrecht et de Riswick. L'intérêt du gouvernement eût demandé que le régent se tint dans une réserve prudente à l'égard de la maison d'Autriche et de l'Angleterre, et qu'il formât une étroite alliance avec l'Espagne. Mais cette politique ne faisait pas le compte de Dubois ni celui de l'ambitieux Philippe d'Orléans; le premier voulait pousser aussi loin que possible sa prodigieuse fortune, et l'égaliser à celle des Richelieu et des Mazarin; le second portait ses vœux encore plus haut et songeait à s'asseoir sur le trône. La nation devait donc être sacrifiée. Pour un peu d'or, ce Dubois, cet homme de néant, ainsi que l'appelle Saint-Simon, ce cerveau brûlé, étroit et fougueux, ce fripon perdu d'honneur, gangrené de vices, ce

misérable qui n'avait rien de sacré au monde, après avoir vendu son pays, abandonna le commerce maritime à l'Angleterre, et signa un traité honteux qui rendit cette puissance la souveraine des mers.

De cette époque, les peuples du monde entier virent s'opérer un changement profond dans leur économie politique, par suite de l'extension extraordinaire que la Grande-Bretagne donna au commerce extérieur, en concentrant ses capitaux sur la navigation et sur les manufactures, en excluant les navires étrangers de ses ports, en fortifiant les tendances au système prohibitif, en transformant toutes les habitudes bienveillantes de réciprocité en des mesures répulsives, en maintenant un état presque continuel de guerre entre les nations, en établissant un commerce de contrebande et en exerçant une sorte de piraterie qui devint pour elle la source de bénéfices considérables, et pour les autres pays la cause des plus affreux désastres.

La France surtout subit la prépondérance de son éternelle ennemie; grâce à ses gouvernants, elle sembla n'être qu'une annexe de l'Angleterre; tout s'imprégna de ce fatal esprit d'intrigue qui est particulier à l'aristocratie anglaise; toutes les affaires, toutes les négociations furent décidées sous une influence anti-nationale, et les Français furent transformés en vassaux de la Grande-Bretagne. Dubois ne se contenta pas de pousser le pays dans cette détestable voie pour tout ce qui concernait les relations extérieures, il voulut encore s'emparer de la direction des conseils chargés de l'administration intérieure; mais il échoua dans cette dernière tentative. Il s'en consola en disant : « Après tout, je ne perds pas

» grand'chose, puisqu'il n'y a rien à prendre. » En effet, les provinces étaient tellement ruinées, que Vauban lui-même, le grand et habile tacticien, ne pouvait s'empêcher de déplorer les maux de la guerre, et s'écriait : « Hélas ! Louis XIV n'a laissé aux Français que les yeux pour pleurer ! » Grâce aux fastueuses prodigalités de cet infâme monarque, grâce aux vellétés guerrières de ce despote couard, que des écrivains monarchistes s'obstinent encore, par le fait de l'habitude, à nommer le grand roi, la dette publique s'était élevée au chiffre énorme de quatre milliards, et ne laissait d'autre moyen de salut à la France qu'une hideuse banqueroute.

Et cependant quelque funeste que dût être pour le pays une semblable mesure, il y eut quelque chose de plus déplorable que la mesure elle-même, ce fut la manière dont Philippe d'Orléans procéda. Son altesse le régent n'était pas homme à laisser échapper l'occasion de spéculer sur la misère publique; il prépara de longue main la banqueroute par différentes opérations qui toutes devaient lui faire réaliser des bénéfices considérables. Il publia un édit pour la refonte des monnaies, portant la valeur du louis d'or de 14 à 20 livres, et celle des écus blancs de 5 à 5 livres; mais cette refonte, qui devait produire au trésor un boni de trois cents millions, n'en rapporta que soixante-douze; les deux cent vingt-huit millions qui formaient cette énorme différence ayant été partagés entre le duc d'Orléans et ses confidentes.

A cette opération désastreuse, il en fit immédiatement succéder une autre, celle du visa, qui consistait à contrôler toutes les valeurs, à l'exception des rentes sur l'hôtel de ville, afin d'en constater la légalité et de les convertir en billets

d'état. Le motif avoué était de rechercher les valeurs qui avaient été le produit de la fraude, de l'escroquerie ou de l'usure; le but caché était d'arriver à supprimer une partie des anciennes dettes et de gagner du temps pour solder les intérêts échus des autres créances. Effectivement, d'un seul coup, Philippe d'Orléans anéantit pour trois cent trente-sept millions de billets exigibles. Puis il créa une chambre ardente chargée de rechercher les causes des fortunes scandaleuses des traitants; mesure bonne en elle-même et qui cependant n'eut aucun résultat avantageux, à cause de la manière dont le régent et les juges opérèrent.

Le tribunal débuta par des actes d'une violence inouïe; il fit arrêter un grand nombre de traitants, les condamna à des amendes exorbitantes, et en fit pendre ou décapiter plusieurs. Cette rigueur ne fut pas de longue durée; les roués et les maîtresses du régent, gagnés à prix d'or par les familles des financiers, intercédèrent pour les accusés et firent réduire les amendes; les membres de la chambre ardente eux-mêmes trafiquèrent de la réduction des taxes; et jusqu'aux plus grandes dames et aux plus riches seigneurs, tous s'avilirent en vendant leur protection à beaux deniers comptants.

Dangerville, dans sa Vie secrète de Louis XV, raconte qu'un traitant, taxé à trois millions cinq cent mille livres, répondit à un prince du sang qui était venu lui offrir de l'en faire décharger pour un million de livres : « Monseigneur, » vous venez trop tard, car ce matin même j'ai fait marché » avec votre femme pour cinq cent mille. » Aussi, de cette opération qui devait faire recouvrer à l'état cent soixante millions, en retira-t-on quinze à peine.

Philippe d'Orléans ayant épuisé toutes les ressources du royaume et tous les moyens de pallier le déficit du trésor, s'imagina alors de faire servir à l'exécution de ses machiavéliques projets le système de finances qui avait été présenté primitivement à Louis XIV par Jean Law. Cet Écossais, calomnié par ses contemporains, qui ont rejeté sur lui et sur son système la cause des désastres de cette époque, tandis qu'ils devaient à meilleur droit en accuser le duc d'Orléans, mérita cependant d'être placé au nombre des plus grands génies du siècle et des bienfaiteurs de l'humanité, attendu que le premier il conçut et exécuta la pensée du crédit public. Sa seule erreur fut de considérer le numéraire comme la cause principale de la prospérité des nations, et le travail comme un produit de l'argent; c'est-à-dire qu'il prit la cause pour l'effet, et qu'il se fit une fausse idée de ce que les économistes appellent valeur, en attribuant au crédit des résultats dont le crédit lui-même n'était que la conséquence. Il supposa qu'en assurant à un pays la possession d'une grande abondance de numéraire, il le ferait arriver au plus haut degré d'élevation et de puissance. Or, l'établissement des banques de circulation permettant de suppléer aux espèces par le crédit, il crut assurer à jamais la fortune publique par la création d'un papier-monnaie. Du reste, ses intentions étaient aussi pures que désintéressées; il avait compris que les marchands d'argent étaient funestes à l'industrie par le despotisme qu'ils exerçaient sur les travailleurs, et il voulait substituer à la commandite individuelle la commandite de l'état, en assurant au gouvernement la direction du crédit public, et en mettant entre ses mains l'administration d'une banque

générale chargée de percevoir tous les revenus de l'état, et d'exploiter les monopoles dont il était investi. Mais ces magnifiques théories de finances n'entraient point dans les vues de Philippe d'Orléans; peu lui importait le bien du royaume; ce qu'il désirait avant tout, c'était un palliatif aux maux présents et un moyen nouveau d'extorquer de l'argent pour séduire et corrompre. Il n'autorisa donc Law qu'à établir une banque privée semblable, à beaucoup d'égards, à ce qu'est de nos jours la banque de France, avec le droit d'escompter les lettres de change, de se charger des comptes des négociants, d'émettre des billets payables au porteur, en espèces du poids et du titre de la monnaie du jour.

A peine cette banque avait-elle commencé ses opérations, que le crédit reparaissait de toutes parts; et qu'au rapport de Dutot, un des historiens contemporains qui ont écrit sur cette matière, l'abondance se répandait dans les villes et dans les campagnes, réveillait l'industrie, rendait à tous les biens-fonds leur valeur réelle, mettait le gouvernement en état de libérer les Français de cinquante-deux millions d'impositions, et d'éteindre pour une somme de trente-cinq millions de droits, faisait baisser l'intérêt des rentes, faisait disparaître l'usure, portait les terres au denier quatre-vingts et cent, permettait aux cultivateurs de défricher les campagnes, aux propriétaires d'exploiter leurs usines, leurs fabriques, leurs mines, et de rappeler auprès d'eux les ouvriers qu'ils avaient été forcés de renvoyer.

Ces prodiges, enfantés par le génie de Law, étonnèrent le régent et le subjuguèrent; charmé d'avoir à sa disposition un véritable Pactole où il voulait puiser à pleines mains, il

résolus de consolider et d'agrandir l'établissement de la banque, en lui donnant la sanction du gouvernement, et en enjoignant aux fermiers généraux et aux receveurs d'impôts d'accepter comme espèces les billets de la banque toutes les fois qu'il leur en serait présenté. Ces valeurs acquirent dès lors une importance incroyable : l'argent cessa de voyager, se concentra dans les caisses des provinces ou dans celles de la banque, et servit à faire face aux remboursements, qui furent d'autant moins demandés, que le papier-monnaie était plus commode et d'un transport moins coûteux. Le succès fut si complet et si décisif, que la banque put mettre en circulation des billets qui décuplaient la valeur de son capital. Ainsi se trouvaient réalisées les plus brillantes utopies du crédit public et privé; ainsi se trouvait atteint presque instantanément un résultat qui semblait devoir exiger le travail de plusieurs siècles.

Malheureusement la chute devait être aussi rapide que le succès : non point que Law eût trop présumé de la puissance de ses moyens; mais il n'avait pas compté que sa banque devait subvenir aux besoins insatiables du régent; qu'elle devait servir à payer ses maîtresses, ses mignons, ses roués, et l'aider dans des projets ténébreux dont la couronne de France était le but. Une gêne extrême se fit bientôt sentir dans ses caisses; il espéra satisfaire aux exigences de Philippe d'Orléans en donnant plus d'extension à ses opérations, et reprit son projet de création d'une banque nationale, chargée de percevoir les revenus publics et d'exploiter les privilèges qu'il plairait au gouvernement de lui concéder. Il conçut également la pensée de réunir en une

association commune tous les capitalistes de la France, et de leur faire mettre en commandite tous les éléments de la richesse publique, depuis la propriété foncière jusqu'aux éventualités du commerce colonial.

La manie de coloniser, qui était alors à la mode, lui fournit l'occasion de fonder, sur les bords du Mississipi, une société de commerce qui prit le nom de Compagnie des Indes occidentales, et qui fut créée au capital de cent millions, composé de deux cent mille actions de cinq cents livres chacune, sous forme de billets payables au porteur, transmissibles par voie d'endossement.

Pour favoriser la réalisation de ces valeurs nouvelles, Law imagina, dans l'édit de concession que lui accorda le régent, de faire autoriser les actionnaires à verser le montant de leur souscription un quart en espèces et les trois autres quarts en certificats de rentes, connus sous le nom de billets d'état, qui étaient fort dépréciés.

Le régent seconda le financier en rendant un nouvel édit qui déclarait son comptoir banque royale, et lui concédait le droit de percevoir les impôts et d'opérer les paiements au nom de l'état. Ces différentes mesures relevèrent pour un instant le système; mais de nouveaux embarras se firent bientôt sentir. Law n'avait pas seulement à gorger d'or l'insatiable Philippe d'Orléans, il était encore obligé d'ouvrir ses coffres à l'exécrable abbé Dubois, aux filles du régent, à leurs amants; il était obligé de défrayer de leurs dépenses les bateleurs italiens attachés à la cour, et les troupes d'acteurs et d'actrices chargés de figurer dans les saturnales du Palais-Royal ou du Luxembourg; c'était lui encore qui de-